



Union Sportive Multiactivités de Viroflay

Club Omnisport - Fondé en 1971

Secrétariat : Terrains de la chaumière - 1, pl. de la fête 78220 Viroflay
Tél. 01 30 24 14 56 - Fax : 01 39 24 01 75 - E-mail : usmv.viroflay@gmail.com

Section Course à pied – <http://www.usmvcap.org> – courseapied@usmvcap.org

BULLETIN D'ADHÉSION COURSE A PIED

SAISON 2014/2015

NOM : Prénom : Sexe :
Date de naissance : Nationalité :
E-mail* : Téléphone :
Adresse :

* sa mention nous autorise à l'utiliser à des fins de communication interne et ne sera pas divulgué à l'extérieur de la section.



CATÉGORIES SPORTIVES 2014

(zone complétée par les dirigeants)

Cadets CAF/CAH (98-99) / Juniors JUF/JUH (96-97)
Espoirs ESF/ESH (93-95) / Seniors SEF/SEH (76-92)
Vétérans VF/H (1975 et avant)

COTISATION

[1- Choisir une des formules suivantes :]

- **Formule Loisir** : Dimanche + Cross de la Sablière pour les nouveaux inscrits **30 €**
- **Formule Initiation** : Formule Loisir + séances du Mercredi, Vendredi **75 €**
- **Formule Initiation et Compétition + Option Courses** : **97 €**

[2- Ajouter les options suivantes :]

- **Pour les extérieurs à Viroflay uniquement, supplément** : **5 €**
- **Licence FFA Running (33€) ou Licence FFA Compétition (67€)** : **___ €**

[3- Effectuez le règlement de la cotisation] (chèque à l'ordre de U.S.M. Viroflay) : TOTAL : **___ €**

[4- Joignez votre certificat médical]

- **Certificat médical** obligatoire (de moins de 2 mois) délivré le : ___ / ___ / ___
- par le Docteur : _____

[5- Signez, c'est fait !]

Signature de l'adhérent (obligatoire) :

L'USMV Course à pied se réserve le droit d'utiliser votre image à des fins de communication ou de promotion de la section ou pour des événements organisés par elle. Conformément à la Loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en écrivant à USMV section course à pied, 28 Rue Chanzy, 78220 Viroflay. Seuls l'USMV et les événements pour lesquels l'USMV est engagée sont destinataires des informations que vous lui communiquez.

Nota : Conformément à l'article 12.7 du Règlement Intérieur, les cotisations ne sont remboursables qu'en cas de force majeure.

Bulletin complété à remettre, accompagné du règlement du certificat médical et d'une photo à :

Marion Lacheteau,
4 rue du Général Galliéni
78220 VIROFLAY

Prendre la **licence** de la Fédération Française d'Athlétisme est vivement recommandé par la section USMV. Son principal avantage est de comporter une **assurance** couvrant tous les risques liés à votre pratique de la course à pied. Elle facilite les inscriptions aux compétitions.

La licence running est ouverte à tous et permet de participer aux courses hors stades, la licence compétition n'est nécessaire que pour les personnes désirant participer aux classements sur les compétitions officielles de la fédération.